Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Station service dépôt de Béthune sur la commune principale de l'AIOT 1098 Avenue George Washington 62400 Béthune.

La référence de votre dossier est A-4-NYGVI2FNUT et concerne une demande de type "une déclaration de modification"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 27/02/2024 à 14h20 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : une déclaration de modification

La déclaration de modification porte sur :

Les dispositions relatives à l'implantation des installations (modification de l'emprise du site, des bâtiments, des réseaux)

Numéro d'AIOT : Je ne connais pas mon numéro d'AIOT

Service instructeur : La D(R)EAL ou la DRIEAT

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site https://aida.ineris.fr/
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.

• En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : Mandataire

N° SIRET 40335640500015

Organisme: EACM

Fonction: DIRECTEUR DES OPERATIONS

Personne morale

N° SIRET **25620416500029**

Raison sociale SM ARTOIS MOBILITES

Forme juridique Syndicat mixte fermé - collectivité locale

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'applic ation du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

39 RUE DU 14 JUILLET

CS 70173

62300 LENS

Signataire

Qualité : **DIRECTEUR GENERAL**

Référent

Fonction: référent environnement

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : Station service dépôt de Béthune

Description des activités :

Dans le cadre du réaménagement du dépôt de bus Georges Washington à Béthune, mis en service en janvier 2018, le SM Artois Mobilités souhaite installer une station de distribution de carburant diesel, biocarburant et AdBlue, à l'entrée du dépôt de bus, pour permettre leur ravitaillement avant remisage. Les équipements de la station sont : - 1 cuve compartimentée aérienne de gasoil (50 m3) et d'AdBlue (10 m3) - 1 cuve aérienne de biocarburant B100 (50 m3) - 2 pistes de ravitaillement séparées par un îlot béton, et abritées par un auvent. Chaque distributeur est équipé d'un système de gestion de distribution permettant le suivi de la consommation de chaque véhicule.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : NON

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : NON

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : NON

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Adresse 1098 Avenue George Washington 62400 Béthune

X:676143

Y:7048761

Projection: Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Implantation de l'installation

Modifications apportées aux dispositions matérielles :

La localisation de l'installation au sein du dépôt de bus est modifiée (décalage vers le Sud). Une cuve de biocarburant B100 (50 m3) est ajoutée aux équipements initiaux. Cette cuve n'est pas classée au titre de la rubrique 4734, car le B100 ne présente pas de propriétés similaires en matière d'inflammabilité et de danger pour l'environnement aux carburants issus de produits pétroliers (cf. mail du ministère). L'agencement de la station service est modifié : déplacement de la cuve gasoil/AdBlue notamment.

6 - Mode d'exploitation

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation :

Les informations de cette étape ne sont pas nécessaires pour cette démarche.